



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 27 MAI 2023**

**Affaire n° 14-20230527**

**Acquisition de matériels sportifs**

**NOTA /**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 mai 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

**Date de convocation**

le 19 mai 2023

**Nombre de membres**

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 12
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-sept mai à neuf heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Laurence Mondon, 2ème adjointe

**Étaient présents :**

Laurence Mondon, Gilberte Lauret-Payet, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

**Étaient représentés :**

André Thien-Ah-Koon par Marie-Lise Blas, Jacquet Hoarau par Jean Richard Lebon, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Augustine Romano par Laurence Mondon, Bernard Picardo par Liliane Abmon, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Héléna Genna-Payet, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corré par Maurice Hoarau, Véronique Fontaine par Daniel Maunier, Jean-Philippe Smith par Serge Sautron, Josian Soubaya Soundrom par Gilberte Lauret-Payet, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

**Étaient absents :**

Jack Gence, Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 14-20230527                      Acquisition de matériels sportifs**

**Vu**        le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**        le rapport n° 14-20230527 présenté au Conseil Municipal du samedi 27 mai 2023,

**Considérant**    que la Ville du Tampon ne cesse d'encourager la pratique sportive sur le territoire communal, comme peuvent en témoigner les différentes actions sportives mises en place ces dernières années (sport dans les quartiers, manifestations sportives, actions « le Tampon, La Santé par le Sport »...),

**Considérant**    la dynamique communale visant à continuer à favoriser le développement d'activités sportives toujours diversifiées sur la commune,

**Considérant**    le souhait de la collectivité d'acquérir un équipement sportif gonflable qui pourra être utilisé gratuitement par les Tamponnais lors des manifestations organisées par la ville et également par les enfants inscrits dans le cadre des centres de loisirs,

**Considérant**    le souhait de la collectivité d'acquérir de nouveaux matériels sportifs plus performants et modernes, totalement guidés et permettant de pratiquer une activité sportive en toute sécurité avec ou sans surveillance pour la salle de fitness du 23ème km,

**Considérant**    qu'afin de financer ces acquisitions, la ville formulera une demande de subvention auprès de La Région en déposant un dossier de subvention,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 27 mai 2023 à l'Hôtel de Ville le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de la Présidente de séance,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité**

**Article 1**    L'acquisition :  
- d'un espace multisports pitch'one gonflable, permettant la pratique simultanée de plusieurs sports (basket 3\*3, football, handball, hockey, terrains de badminton, mini-tennis, tennis-ballon, volley ball) ;

- de matériels sportifs pour la salle de fitness du 23ème km, comptant actuellement plus de 200 adhérents et dont les équipements actuels sont vieillissants,

**Article 2** Le montant prévisionnel des dépenses estimées à hauteur de 41 811 € (quarante et un mille huit cent onze euros) en hors taxes ainsi que son plan de financement suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Acquisition et mise en place du matériel de la salle du 23ème km	28 856 €	Subvention Région	33 449 €
Acquisition et livraison de l'espace multisports pitch'one	12 955 €	Participation communale	8 362 €
<b>Total</b>	<b>41 811 €</b>	<b>Total</b>	<b>41 811 €</b>

**Article 3** L'acquisition de ces équipements sera effectuée en faisant appel à une société dans le respect des règles de marchés publics et de mise en concurrence,

**Article 4** Les charges liées à ces acquisitions seront imputées au chapitre 21,

**Article 5** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**